

LVM/MK.

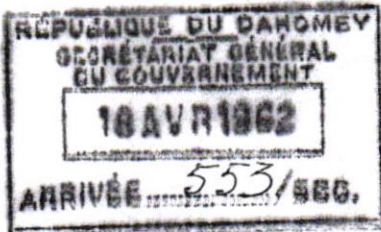
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62-179/PR/MJL.-

cl
75



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier du recours en grâce présenté par le nommé BADA Sourou ;

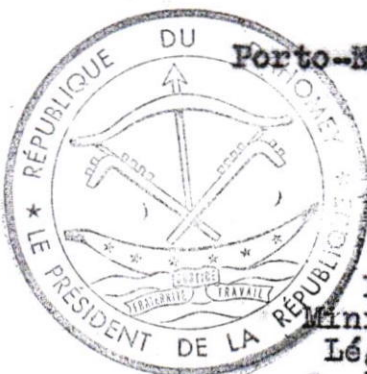
Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1.- Le recours en grâce formé par le nommé BADA Sourou, condamné le 20 décembre 1960 par le tribunal de Cotonou à un an de prison et à la relégation pour Vol est rejeté.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné au registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 18 AVRIL 1962



Signé : H. M A G A.-

Pour ampliation :

Pour le Garde des Sceaux
Ministre de la Justice et de la
Législation et par délégation
Le Directeur de Cabinet,

AMPLIATIONS :

- Président de la République 5
- MJL..... 2
- Procureur général..... 1
- Procureur de la République 1
- Intéressé..... 1
- JORD..... 1

J. CLAVEAU.-